

Havelange, le 17 octobre 2025

Compte-rendu de la réunion de la CLDR relative à l'état d'avancement des projets *Le 15 octobre 2025*

Présents

En présentiel

Véronique CHILIADE, Charles MOTET, André RUSSEL, Alain GERARD, Elisa ENGELS, Laurent SEVRIN, Nadège DUMONT, Koenraad HOSTE, Morgane RAVET, Vincent COLLIGNON, Katherine FELIX, John REISCH et Benoit DAVIN (Président).

Tania FYALKOWSKI : Commune de Ciney – Agent relais PCDR

Florence LOUBRIS et Marjorie COLOT : Fondation Rurale de Wallonie

Excusés

Jean-Pol GASPARD, Christian FERY et Serge REMY

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 mai 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

2. Etat d'avancement des projets du PCDR 1

1. Aménagement de la place de la gare à Braibant : en cours

Les travaux sont actuellement mis en pause le temps de l'installation d'une antenne Proximus.

2. Aménagement de la Maison Rurale Polyvalente : en cours

Le dossier définitif a été déposé chez la Ministre à la mi-juillet. Le dossier est donc en attente de la signature de la Ministre.

3. Les suites du PCDR 2 (Projets + Fiches Actions)

3.1 Aménagement de la place d'Ychippe

Le projet de « L'aménagement de la place d'Ychippe » correspondant à la fiche projet 1.2 a été approuvé en conseil le 25 août dernier. Le dépôt du dossier a été réalisé auprès des services du SPW le 05 septembre dernier. Actuellement, le dossier est en attente de l'avis de l'inspection des finances et de la signature de la convention faisabilité par la Ministre.

Tania a reçu une réponse du SPW après la CLDR. Le dossier a bien été introduit pour une demande de convention pour la session de septembre et est en cours d'analyse.

La CLDR s'étonne, à nouveau, de la lenteur des procédures administratives.

3.2 Revalorisation du marché couvert

Le projet de la « Revalorisation du marché couvert » correspond à la fiche projet 2.4 du PCDR. Une visite des lieux a été réalisé ce mercredi 15 octobre 2025 en présence du Parc Naturel Cœur de Condroz, de l'ASBL du Marché Couvert, de Kick et de la FRW. L'objectif était de découvrir les différents espaces qui seraient disponibles pour une location : cafétéria, marché aux veaux et étable des veaux.

Le Parc Naturel va réaliser un courrier officiel à destination des producteurs locaux de la région afin de réaliser un premier sondage pour voir qui serait intéressé de louer un des espaces afin d'y développer de futurs projets.

Idéalement ces projets seraient en lien avec le circuit-court mais il faudra voir avec l'AFSCA ce qui a lieu de faire.

Remarque de la CLDR :

- **Est-ce que le Collège serait favorable à la création d'une communauté d'énergie afin de profiter du site du marché couvert ?**

Benoit explique que c'est en cours de réflexion. La Commune dispose déjà de plusieurs panneaux sur des bâtiments communaux et produit beaucoup. Ils étudient comment mettre toute cette énergie à profit pour la Ville et les cinaciens.

Xavier Delwarte, agent POLLEC de la Commune, a été missionné pour proposer un projet concret sur le site du marché couvert.

3.3 Création d'une Commission Agricole

Le projet « Crédit à la création d'une Commission Agricole » correspond à la fiche projet 1.10 du PCDR. Afin de réaliser cette Commission, la première étape est d'identifier les parties prenantes de ce projet (agriculteur locaux, élus communaux, associations rurales, experts agricoles, représentants des citoyens, ...). Pour cela, la Commune est en train de réaliser un listing afin de pouvoir contacter les agriculteurs de la commune (suite à des questions de RGPD cette phase prend plus de temps que prévu).

Dans un second temps, ces personnes seront contactées afin de savoir s'ils sont toujours intéressés par le projet de création d'une Commission Agricole.

Par la suite, les membres de la Commission exposeront ensemble les objectifs à atteindre

3.4 La réaffectation/ utilisation du patrimoine religieux

Le projet « Réaffectation/ utilisation du patrimoine religieux » correspond à la fiche projet 1.7 du PCDR. Une proposition de travail a été présentée à la CLDR à savoir :

1. **Réalisation du diagnostic initial (inventaire, état des lieux, analyse de l'usage actuel)**
2. **Concertation avec les parties prenantes (propriétaires, acteurs locaux, autorités religieuses, experts du patrimoine)**
3. **Étude juridique et réglementaire (statut du bâtiment, réglementation, possibilités au niveau du bail)**
4. **Définition des usages possibles (activités culturelles/sociales/éducatives)**
5. **Évaluation financière**
6. **Élaboration d'un projet pilote**
7. **Communication et valorisation**

Remarques et questions des membres de la CLDR :

- **Les potales sont-elles incluses dans le projet ?**

Non, mais elles peuvent faire partie de la Fiche Projet 2.5 : entretien, restauration et mise en valeur du petit patrimoine populaire wallon (<https://www.pcdr-ciney.info/fiche-25.html>). En effet, les édifices visés dans la FP 1.7 concernent des bâtiments qui pourraient accueillir des activités culturelles, ...

- **Le projet pilote peut-il se faire sur l'Eglise des Capucins ?**

Benoit explique que la Commune est en réflexion pour ce site étant donné qu'il devient de plus en plus vétuste et coûte cher à la ville. Il s'agira donc d'un projet à part.

- Pour info, Le site de l'IRPA propose des inventaires sur le mobilier religieux

Le lien vers le site : <https://www.kikirpa.be/fr/>

- Monsieur Motet à réalisé un travail d'analyse de fréquentation des différents édifices religieux de la commune. Merci à lui pour ce travail !
- ➔ La FRW organisera une réunion de travail avec monsieur Milcamps et tous membres qui serait intéressé de travailler sur la thématique.

4 Retour sur le GT Biodiversité

Visite du jardin partager de la maison citoyenne

Une visite du jardin partagé de la maison citoyenne a été réalisée. Il en ressort le souhait de valoriser cet espace à l'aide d'une pancarte indiquant le soutien de la ville de Ciney et du groupe de travail dans ce projet. Une autre idée a émergé, celle d'apposer des panneaux didactiques dans le jardin partagé afin de favoriser l'accès à l'information et la multiplicité des supports d'information.

Projet de végétalisation des façades/ façades fleuries

Ce projet est une collaboration entre la ville de Ciney et l'ASBL Kick. Les informations relatives à ce projet sont disponibles sur le site internet de la ville : <https://www.ciney.be/vivre-a-ciney/environnement/facades-fleuries> .

L'objectif est d'apporter la végétalisation au cœur du centre-ville.

La ville a fait le choix des plantes vivaces et plantes grimpantes à apposer au pied des façades. La consigne est de se limiter au 1^{er} étage et de fleurir, au moins, 30 façades par année. La Commune se charge de tous les frais liés à ce projet. Les citoyens sont naturellement amenés à prendre soin des plantations au fil du temps.

3 projets d'exemplarité seront lancés dans le début de l'année 2026 à savoir sur les espaces suivants de la ville :

- La façade de l'hôtel de ville
- La piscine
- La maison citoyenne

En parallèle de ce projet, le BEP a été mandaté pour verduriser la façade du centre culturel (grille déjà présente) et du hall omnisport.

L'objectif est de répéter l'initiative dans tous les villages du territoire et d'inspirer les citaciens à faire de même.

Questions et remarques des membres de la CLDR :

- Peut-on réalisé ce projet sur un mur ?

Oui, si celui-ci répond aux critères repris sur le site de la Ville.

5 Appel à candidature pour le comité de pilotage de la charte paysagère du Parc Naturel Cœur de Condroz

La charte paysagère est un document de référence utile à la gestion à un territoire rural et complémentaire à d'autres outils tels que les schémas de développement communaux (SDC). C'est une initiative du Parc Naturel Cœur De Condroz qui demande d'avoir dans le comité de pilotage, 1 membre de chaque CLDR.

Ses rôles principaux sont :

1. Décrire et qualifier les paysages typiques du territoire (ce qui fait son identité).
2. Servir de mémoire commune pour la gestion du territoire, en étant co-construite avec les acteurs locaux.
3. Guider les choix d'aménagement (projets de développement, de restauration ou de transformation des lieux).
4. Orienter les actions futures autour du paysage, pour :
 - o Valoriser le patrimoine local,
 - o Sensibiliser le grand public aux enjeux du territoire,
 - o Et former les acteurs locaux (enseignants, élus, citoyens) à mieux comprendre et anticiper les défis à venir.

Le Comité de Pilotage est le groupe chargé de superviser la création de la charte paysagère, puis d'en assurer le suivi une fois celle-ci mise en œuvre. Il se réunit au moins une fois par an pour évaluer l'avancement des actions prévues.

Il est composé :

- De représentants locaux (habitants, associations, spécialistes du paysage et de l'aménagement du territoire) ;
- Et de représentants des administrations régionales concernées (Territoire, Agriculture, Mobilité et Infrastructures).

Ses principales missions sont :

- Donner les orientations et les priorités du travail à mener ;
- Évaluer l'avancement du projet et dresser un bilan annuel des actions réalisées ;

Et, si nécessaire, établir un règlement interne pour encadrer son fonctionnement.

Questions et remarques des membres de la CLDR :

- Monsieur Motet explique qu'un répertoire des paysages du territoire a été réalisé il y a une vingtaine d'année. Il dispose toujours des photos de Braibant et des Basses.
- Faut-il un membre pour la CLDR et la CCATM ou est-ce que la même personne peut prendre la double casquette ?

Le point n'a pas encore été abordé en CCATM et Benoit se renseigne auprès du Parc pour savoir ce qu'il y a lieu de faire.

➔ Si un ou des membres sont intéressés, ils peuvent revenir vers la FRW par retour de mail.

6 Divers

- Un membre suggère d'éviter les réunions la veille ou le lendemain des réunions de CCATM. La FRW et la Commune s'excusent pour cette réunion-ci car elles n'avaient pas connaissance du calendrier des réunions de la CCATM. Les prochaines réunions de cette dernière auront lieu le 18 novembre et 16 décembre. A noter également qu'il est préférable de ne pas faire réunion les mardis.
- Les membres de la CLDR ont demandé d'obtenir les slides du PowerPoint de présentation de cette CLDR du 15 octobre 2025.
- Le projet « Haie-lève » porté par le Parc Naturel Cœur de Condroz est en cours de réalisation sur le territoire de Ciney. La FRW se renseigne auprès de Gwenn Dodeur pour savoir ce qui a déjà été réalisé.
- La Commune de Ciney recherche, pour le centre-ville, des zones de plantation pour placer les nouveaux arbres de naissance donc si vous avez des idées : n'hésitez pas !

Si vous avez des questions n'hésitez pas à revenir vers nous ☺ !

Florence Loubris : f.loubris@frw.be

Marjorie Colot : m.colot@frw.be

